

Communes du périmètre du Schéma directeur de la région grenobloise

Le périmètre du Schéma directeur de la région grenobloise regroupe 202 communes réparties en 5 secteurs, eux-mêmes découpés en 2 communautés d'agglomération et 13 communautés de communes.

Secteur Agglomération grenobloise

EPCI : Communauté d'Agglomération de l'agglomération grenobloise (La Metro)

Besson, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Fontanil Cormillon, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Gua, Meylan, Murianette, Noyarey, Poisat, Pont de Claix, St Martin d'Hères, Sassenage, Seyssinet Pariset, Seyssins, St Egrève, St Martin le Vinoux, Veurey Voroise, St Paul de Varces, Varces Allières et Risset, Vif.

Secteur Voironnais – Pays Voironnais

EPCI : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (La CAPV)

Bilieu, Charancieu, Charavines, Charnècles, Chirens, Coublevie, La Bâtie Divisin, La Buisse, La Murette, Le Pin, Massieu, Merlas, Moirans, Montferrat, Paladru, Pommiers, la Placette, Réaumont, Rives, Saint Aupre, Saint Blaise du Buis, Saint Bueil, Saint Cassien, Saint Etienne de Crossey, Saint Geoire en Valdaine, Saint Jean de Moirans, Saint Julien de Ratz, Saint Nicolas de Macherin, Saint Sulpice des Rivoires, Tullins, Velanne, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey.

Secteur Bièvre Valloire – Pays de Bièvre-Valloire

EPCI : Communauté de Communes de Bièvre Est

Apprieu, Beaucroissant, Bizannes, Burcin, Chabons, Colombe, Eydoche, Flachères, Le Grand Lemps, Izeaux, Oyeu, Renage, St Didier de Bizannes.

EPCI : Communauté de Communes de Bièvre Toutes Aures

Bévenais, Bressieux, Brion, La Forteresse, Plan, Sillans, St Etienne de St Geoirs, St Geoirs, St Michel de St Geoirs, St Paul d'Izeau, St Pierre de Bressieux.

EPCI : Communauté de Communes de Bièvre Liers

Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, La Côte St André, Faramans, La Frette, Gillonay, Longechenal, Mottier, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Sardieu, Semons, St Hilaire de la Cote, St Simeon de Bressieux.

EPCI : Communauté de Communes Chambaran

Beaufort, Chatenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St Clair sur Galaure, Thodure, Viriville

EPCI : Communauté de Communes de Beaurepaire

Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Chalon, Cour et Buis, Jarcieu, Moissieu sur Dolon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel Tourdan, St Barth. De Beaurepaire, St Julien de l'Herms.

Secteur Grésivaudan – Pays du Grésivaudan

EPCI : Syndicat intercommunal de la zone verte (SIZOV)

Montbonnot St Martin, Biviers, St Ismier, St Nazaire lès Eymes.

EPCI : Communauté de Communes du Moyen Grésivaudan (La COSI)

Bernin, Crolles, Froges, Lumbin, La Pierre, La Terrasse, Le Champ Près Froges, Le Versoud, Villard Bonnot, Tencin.

EPCI : CIAGE

Les Adrets, Allevard, Barraux, La Flachère, Goncelin, Morêtél de Mailles, St Vincent de Mercuze, Theys, Le Touvet.

EPCI : Communauté de Communes du Plateau Petites Roches

St Bernard du Touvet, St Hilaire, St Pancrasse.

EPCI : Communauté de Communes des Balcons de Belledonne

Chamrousse, La Combe de Lancey, Laval, Revel, Ste Agnès, St Jean le Vieux, St Martin d'Uriage, St Mury de Monteymond, Vaulnaveys le Haut, Venon.

EPCI : Communauté de Communes du Haut Grésivaudan

La Buissière, Chapareillan, Le Cheylas, Pontcharra, Ste Marie d'Alloix, Saint Maximin.

Communes isolées du secteur Grésivaudan n'appartenant pas à un EPCI :

Le Moutaret, La Chapelle du Bard, Pinsot, La Ferrière, St Pierre d'Allevard, Hurtières, Ste Marie du Mont.

Secteur Sud

EPCI : Communauté de Communes Sud Grenoblois

Brié et Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Herbeys, Jarrie, Montchaboud, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Mesage, St Barthélémy de Séchilienne, St Georges de Commiers, St Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Vizille.

Secteur Sud Grésivaudan (en cours de constitution)

EPCI : Communauté de Communes de Vercors Isère

La Rivière, Montaud, Saint Quentin sur Isère.

Communes isolées du secteur Sud Grésivaudan n'appartenant pas à un EPCI :

Polienas

Communes isolées appartenant au Syndicat mixte du Schéma directeur et adhérentes d'une communauté de communes dont le territoire n'est pas en totalité dans le périmètre du Schéma directeur :

Le Sappey (Communauté de communes des Balcons Sud Chartreuse),

Morette (Communauté de communes du Pays de Vinay).